



# SOS Enfants Abandonnés asbl

Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde

A.S.B.L. fondée par André MOTTE DIT FALISSE - Rue de Tilleur, 54 à B-4420 Saint-Nicolas - Belgique



Une famille devant sa hutte, en assez bon état : murs et toiture sont en feuilles de cocotier tressées.

“SOS Enfants Abandonnés” a déjà soutenu quelques projets, et notamment suite au TSUNAMI de décembre 2004.

Le Volontariat en Inde, c'est 1 300 enfants parrainés, nourris, guidés dans leurs études, et dont la famille reçoit l'appui de travailleurs sociaux. C'est un accueil à la ferme pour une soixantaine d'enfants de gitans ou orphelins regroupés en 6 familles et un accueil des enfants des rues près de la gare de PONDICHERY, des crèches et des classes maternelles. C'est encore un atelier de tissage pour lépreux guéris.

“AMAIDI ILLAM”, “la maison du repos”, fut créée en 2004, au sein du Volontariat, pour répondre aux besoins de personnes totalement abandonnées, sans ressources, vivant dans

VOUS CONNAISSEZ  
PEUT-ÊTRE DÉJÀ LE  
“VOLONTARIAT EN INDE”,  
QUI A FÊTÉ EN 2012 SES  
50 ANS D'EXISTENCE,  
À LA FOIS À PONDICHERY  
(INDE DU SUD) ET À LIÈGE.

la rue. Trop âgées ou malades, elles mendiaient les restes des repas des enfants.

Un donateur avait pris en charge la totalité des constructions et le financement du fonctionnement de cette maison, mais il est décédé voici deux ans et nous sommes sans alternative pour financer ce projet. Pourtant, il est riche de sens et d'utilité et nous voulons le poursuivre.

Dans une sorte de patio, vivent une trentaine de personnes âgées, dans de petites chambres pour une ou deux personnes. Elles bénéficient des repas, des soins de santé, de l'entretien.

# “LE VOLONTARIAT EN INDE” A FÊTÉ



*Une voisine du Volontariat va chercher son eau pour la journée au robinet de la ville*

Il y a des synergies : le centre médical, la cuisine, les denrées alimentaires fournies par la ferme servent aux enfants et aux personnes âgées, mais il y a des limites claires au niveau fonctionnement et financement. Les dépenses médicales explosent avec l'âge. Par mois, le soutien à une personne âgée est de 4 500 Roupies soit 57€, ce qui représente environ le double d'un parrainage d'enfant.

Madeleine de BLIC-HERMAN, fondatrice du Volontariat, connaissait bien l'abbé GERRATZ, qui était directeur du “BALLOIR” à LIÈGE, où l'on associait dans les mêmes bâtiments une maison de repos et une maison d'enfants. On réalise en effet à notre époque la nécessité pour les jeunes et les personnes âgées de se rencontrer, de se raconter, de s'entraider. C'est un chemin vital d'humanité, entre racines et frondaisons.

Pour cette raison, “AMAIDI ILLAM”, sur les pas de la réalisation liégeoise, a été implantée au cœur du Volontariat, avec ses 1 300 enfants parrainés, juste à côté des cuisines.

Les vieilles personnes sont enchantées de participer à la préparation des repas avec les

cuisinières : journallement, 25 kg de tomates, 25 kg d'aubergines, ou de carottes, énormément d'oignons et d'ail (excellent antibiotique naturel).

Il arrive qu'on confie à leur garde un enfant malade, ou un enfant dont la famille fait brusquement ou provisoirement défaut. Parfois, c'est un enfant en grande détresse qui les accompagne un jour ou deux.

Elles sont aussi invitées à toutes les festivités des crèches et des maternelles. Elles sont connues de tous et respectées par les enfants. En cas de décès, c'est toute la communauté qui est en deuil.

Il est difficile, quand la vie a ainsi entremêlé les destinées, de renoncer à une partie du tout.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vraiment pouvoir maintenir cette maison des personnes âgées au sein du Volontariat, et nous vous serons très reconnaissants de pouvoir aider à financer le personnel qui prend soin et assiste ces personnes, ainsi que les frais d'alimentation et de soins (1 710 € de fonctionnement sont nécessaires par mois).



*Sous le préau, tous travaillent à la préparation des légumes : anciens, cuisiniers et cuisinières, bénévoles en visite*

# SES 50 ANS D'EXISTENCE EN 2012

## L'atelier SHANTI ("paix" en sanscrit)

Cet atelier est constitué d'une équipe de bénévoles belges qui se sont spécialisées dans la confection de coussins de yoga et de méditation à un prix défiant toute concurrence, en 100% coton tissé à Pondichéry par des familles de lépreux guéris. Grandes variétés de coloris, remplissage pur Kapok pour les coussins de yoga et graines de sarrasin pour les coussins de méditation. Vous y trouverez également toute une panoplie de tissus, de sacs, de tabliers etc., réalisés à Pondichéry.



Pour plus de détails : [www.avi-shanti.be](http://www.avi-shanti.be)

Les résultats de ces ventes permettent aux familles de lépreux guéris de percevoir un salaire et de subvenir ainsi à leurs besoins quotidiens.

### Atelier SHANTI :

- ▶ rue de Tilleur, 54 - 4420 Saint-Nicolas.  
Tél. : 0479 75 54 55 du lundi au jeudi de 14 à 17h ou sur rendez-vous au 0486 79 21 27
- ▶ place des Ondines, 13 - 1348 Louvain-La-Neuve (mercredi et jeudi de 15 à 18h ou sur rendez-vous). Tél. : 010 45 06 44 ou 0478 56 16 93).

La responsable du projet en Belgique est madame Hélène REMY-HERMAN, sœur de Madeleine de BLIC-HERMAN, fondatrice du Volontariat en Inde.

"SOS Enfants Abandonnés" vous prie de contribuer au financement de cette action dont la disparition serait dramatique pour tant d'enfants et de personnes âgées.

Pour plus d'information, vous pouvez la joindre par téléphone au 010 45 06 44 ou par mail : [hln.herman@gmail.com](mailto:hln.herman@gmail.com)

**Visitez notre site :**

**[www.sosenfantsabandonnes.be](http://www.sosenfantsabandonnes.be)**

**Attention !** Concernant l'envoi des attestations fiscales, afin de satisfaire aux exigences du Ministère des Finances, nous sommes tenus d'indiquer votre n° de TVA pour un don fait par une personne morale, et le prénom pour un don provenant d'une personne physique (et nom de jeune fille pour un donateur féminin).  
Merci de nous communiquer ces renseignements précis afin que nous puissions tenir nos fichiers à jour.

Si vous souhaitez nous faire un don par testament, vous pouvez prendre contact avec nos bureaux ou le notaire de votre choix. Si vous souhaitez apporter une aide régulière et éviter les paiements manuels, nous vous invitons à remettre le formulaire d'ordre permanent ci-après à votre organisme bancaire :

Veuillez verser tous les mois, la somme de 5€ - 10€ - 20€ ou ..... (au choix).  
de mon compte n° .....-.....-.....  
au profit du compte BE96 0001 4228 9805 de SOS Enfants Abandonnés rue de Tilleur n° 54 à 4420 Saint-Nicolas.

Je conserve le droit d'annuler ou de modifier cet ordre à tout moment.

Mes coordonnées :  
Nom : .....  
Rue : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Date : .....  
Signature :  
TVA : .....  
Prénom : .....  
N° : .....

# SOS ENFANTS ABANDONNÉS VOUS COMMUNIQUE :

Appel :

**INDE : AIDE À  
"LA MAISON DU REPOS" AUX  
PERSONNES ABANDONNÉES,  
SANS RESSOURCES, VIVANT  
DANS LA RUE**



*A midi, une pensionnaire d'AMAIDI ILLAM termine son repas ; la salle est déjà désertée par les enfants qui sont retournés à l'école. Voyez la simplicité du couvert. On s'assied à même le sol sur des nattes, on mange sans couvert dans une grande assiette en inox où riz, sauce, légumes et dessert sont servis ensemble.*

Si vous préférez recevoir notre bulletin par mail, merci de nous communiquer votre adresse e-mail  
(nous épargnerons ainsi des frais de port)

**C.C.P. BE96 0001 4228 9805 - BIC BPOTBEB1  
ou Fortis BE58 2400 0102 6079 - BIC GEBABEBB  
de l'asbl S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS**

Membres : Dardenne Emile, Lehaire Ernest, Carnoy Gaëtan, Motte dit Falisse Jacques & Emmanuel, Biquet Paul, Remouchamps André, Borrelli Nicolas.

**Siège social, correspondance et secrétariat :  
54, rue de Tilleur à B-4420 Saint-Nicolas (Belgique)  
Tél/fax : 04 252 22 28 de 12h à 16h (sauf mercredi)**

e-mail : [sosefantsabandonnes@swing.be](mailto:sosefantsabandonnes@swing.be) - [www.sosefantsabandonnes.be](http://www.sosefantsabandonnes.be)

S.O.S. ENFANTS ABANDONNES est officiellement reconnu par le Ministère des Finances.  
Nous vous rappelons que vos dons sont déductibles fiscalement à partir de 40 euros par an.

Handtekening(en)  
Signature(s)  
Unterschrift(en)

**OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT  
ORDRE DE VIREMENT  
ÜBERWEISUNGS-AUFTRAG**

Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje  
Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case  
Beim Ausfüllen mit der Hand ein GROSSBUCHSTABE oder Zahl in schwarz (oder blau) pro Feld

Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst / Date d'exécution souhaitée dans le futur / Gewünschtes Ausführungsdatum in der Zukunft

--	--	--	--	--	--	--	--

Bedrag / Montant / Betrag EUR CENT

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Rekening opdrachtgever (IBAN)  
Compte donneur d'ordre (IBAN)  
Konto des Auftraggebers (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Naam en adres opdrachtgever  
Nom et adresse donneur d'ordre  
Name und Adresse des Auftraggebers

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Rekening begunstigde (IBAN)  
Compte bénéficiaire (IBAN)  
Konto des Begünstigten (IBAN)

<b>B</b>	<b>E</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>9</b>				
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	--	--	--	--

BIC begunstigde  
BIC bénéficiaire  
BIC Begünstigten

<b>G</b>	<b>E</b>	<b>B</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>E</b>	<b>B</b>			
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	--	--	--

Naam en adres begunstigde  
Nom et adresse bénéficiaire  
Name und Adresse des Begünstigten

<b>S</b>	<b>O</b>	<b>S</b>		<b>E</b>	<b>N</b>	<b>F</b>	<b>A</b>	<b>N</b>	<b>T</b>	<b>S</b>		<b>A</b>	<b>B</b>	<b>A</b>	<b>N</b>	<b>D</b>	<b>O</b>	<b>N</b>	<b>N</b>	<b>E</b>	<b>S</b>			
----------	----------	----------	--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	--	--	--

<b>R</b>	<b>U</b>	<b>E</b>		<b>D</b>	<b>E</b>	<b>T</b>	<b>I</b>	<b>L</b>	<b>L</b>	<b>E</b>	<b>U</b>	<b>5</b>	<b>4</b>											
----------	----------	----------	--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>S</b>	<b>A</b>	<b>I</b>	<b>N</b>	<b>T</b>	<b>-</b>	<b>N</b>	<b>I</b>	<b>C</b>	<b>O</b>	<b>L</b>	<b>A</b>	<b>S</b>							
----------	----------	----------	----------	--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	--	--	--	--	--	--	--

Mededeling  
Communication  
Mitteilung

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

